

## Dossier d'inscription CHAM 2024-2025

### Classe

Être élève au collège  
Jules Vallès et au  
conservatoire

### Horaires

Découvrir le plaisir  
d'apprendre et de  
pratiquer

### Aménagement

Profiter d'un  
planning conçu pour  
favoriser votre  
épanouissement

### Musique

Plonger au cœur des  
projets musicaux et  
s'épanouir  
pleinement

## Formalités

- Dossier à instruire en ligne à compter du 3 avril sur le site de La Source : <https://lasource-fontaine.fr/conservatoire/>  
Cliquez sur : **ACCÈS À I-MUSE** (en milieu de page), puis cliquez sur l'onglet "**PRÉ-INSCRIPTION**" sur I-MUSE.  
*La version papier du dossier de pré-inscription CHAM peut être retirée directement auprès du conservatoire, ou à la suite de la réunion d'informations.*

Accès via QR CODE



- Fin des inscriptions le **19 avril**
- Entretien des élèves et des familles avec un représentant du collège et du conservatoire de musique entre le **29 avril** et le **10 mai**
- Réponse définitive de la commission d'admission en CHAM début **juillet**, par le rectorat.

Conservatoire Rayonnement Communal (CRC)  
MUSIQUE

Directrice  
Jennifer ARABADJIAN-STEFFEN

Collège Jules Vallès

Principal du Collège  
Laurent Pajot

## Charte CHAM - À lire attentivement

**2024 - 2025**

### Classe à Horaires Aménagés Musique

*Un enseignement musical  
organisé dans le temps scolaire*

#### Objectifs

Permettre aux élèves des collèges dont la motivation pour les études musicales est importante, de développer des compétences affirmées en musique, tout en continuant normalement leurs études d'enseignement général.

#### Qu'est-ce qu'une Classe à Horaires Aménagés Musicale (CHAM) ?

#### Historique

Les classes à horaires aménagés «Musique», du collège Jules Vallès s'inscrivent dans le cadre des classes créées en 1966 à la suite d'une concertation entre les deux Ministères de tutelle, à savoir le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Culture, pour leur enseignements respectifs.

La classe à horaires aménagés en musique (CHAM) émane d'un projet de formation artistique enrichie et renforcé, intégrée à la formation générale. Cette démarche prend vie à travers une convention établie entre deux partenaires pédagogiques essentiels : le collège Jules Vallès et le Conservatoire à Rayonnement Communal de la Ville de Fontaine.

Le projet global est assuré sous la double responsabilité :

- du Ministère de l'Éducation Nationale : collège Jules Vallès, sous la responsabilité du Principal.
- du Ministère de la Culture : au Conservatoire de Fontaine, sous la responsabilité de la Directrice.

Les classes musicales s'inscrivent pleinement au cœur du projet du collège.

Elles offrent un aménagement dans l'emploi du temps des élèves, leur permettant ainsi de bénéficier de cours de musique dispensés par le Conservatoire de Fontaine.

Ce dispositif, disponible dès la 6<sup>e</sup> jusqu'en 3<sup>e</sup>, requiert un engagement sur quatre années scolaires, tant de l'élève que des parents. L'admission en 6<sup>e</sup> se fait à la suite d'un entretien rassemblant l'élève, sa famille, un représentant du collège et un membre du Conservatoire. L'objectif de cet entretien est d'évaluer la motivation de l'élève.

Ces classes harmonisent l'éducation générale et la pratique artistique. Les cours, évaluations et exigences sont équivalents à ceux dispensés au Conservatoire de Musique dans le cursus traditionnel. Par ailleurs, les programmes scolaires demeurent identiques à ceux des autres classes.

## Comment s'organise l'emploi du temps des élèves ?

L'organisation de l'emploi du temps des élèves au conservatoire est adaptée en fonction de divers facteurs tels que la disponibilité des enseignants artistiques et de la disponibilité des salles d'instrument. **Les cours de musique du conservatoire se déroulent principalement à La Source, avec une tentative de concentration maximale des cours le mardi après-midi.** Cependant, certains cours, notamment les pratiques collectives et certains projets spéciaux, peuvent être programmés en dehors des heures scolaires. De plus, pour les élèves inscrits dans le cadre des études CHAM, la participation aux concerts, aux répétitions, et aux sorties organisées est obligatoire, même si elles se déroulent en dehors des horaires de cours habituels.

En complément, les élèves bénéficient d'une heure de pratique collective en chant choral au collège, ainsi que de deux heures d'éducation musicale.

Les enfants musiciens empruntent un parcours musical comparable à celui des élèves inscrits dans les classes extra-scolaires du Conservatoire, avec l'objectif affirmé d'enrichir et de renforcer leur trajet artistique. La CHAM tire ainsi sa plus-value de cette volonté d'apporter une dimension supplémentaire à leur formation musicale.

Des sorties scolaires peuvent être organisées dans le cadre des répétitions, des restitutions et auditions, ou des spectacles en dehors des murs de l'établissement.

L'emploi du temps est établi en concertation entre la direction du collège et du conservatoire, en collaboration avec les équipes pédagogiques. Il est important de noter que les heures dédiées aux cours de musique respectent les directives de l'Éducation Nationale et ne dépassent pas les limites recommandées.

## Emploi du temps hebdomadaire de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>

Au collège	Au sein du conservatoire
Éducation musicale : 2h Chant choral : 1h	<b>Formation Musicale</b> 1 <sup>er</sup> cycle (1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> année): 1h 1 <sup>er</sup> cycle (4 <sup>e</sup> année) : 1h30 2 <sup>nd</sup> cycle : 1h30
	<b>Pratiques collectives</b> 45 minutes à 1h selon l'atelier
	<b>Pratique instrumentale (individuelle ou semi-collective)</b> 1 <sup>er</sup> cycle : 30 min 2 <sup>nd</sup> cycle : 45 min 3 <sup>e</sup> cycle : 1h
Soit 3h au collège hebdomadaires et 2h30 à 3h30 (suivant le niveau) au CRC	

## Quelles sont les spécificités de cette filière ?

La discipline enseignée au sein des classes à horaires aménagés est principalement axée sur l'aspect « instrumental », englobant la formation musicale, la pratique d'un instrument et le travail en collectif.

Mises en place en collaboration avec le collège Jules Vallès depuis l'an 2000, ces classes bénéficient de l'expertise des professeurs du Conservatoire de Fontaine pour assurer les cours de musique. Les élèves inscrits dans ces classes jouissent du statut d'élèves du Conservatoire de Fontaine, établissant ainsi une synergie entre leur parcours scolaire et musical.

Cette collaboration implique un suivi conjoint de la scolarité, comprenant l'émission de bulletins, le suivi des absences, et l'accès à Pro-note.

Les bulletins sont transmis chaque trimestre en vue des conseils de classe. À intervalles trimestriels également, une réunion de concertation réunit la Direction du collège, celle du Conservatoire des CHAM, l'enseignante de musique du collège et les professeurs du Conservatoire.

Par ailleurs, une permanence hebdomadaire de suivi pédagogique est envisageable au Conservatoire, sur rendez-vous, en contactant le secrétariat au : 04 76 28 76 80

## Pourquoi inscrire mon enfant en CHAM ?

L'expérience accumulée au fil des années démontre que les élèves des classes à horaires aménagés bénéficient d'un rythme scolaire équilibré qui favorise à la fois leur épanouissement et leurs résultats académiques.

Le Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) observe **plusieurs avantages significatifs** :

- Une organisation réfléchie du temps de travail de l'élève
- Une réussite à la fois dans le domaine scolaire et musical
- Le développement d'une expression individuelle et collective plus affirmée
- Un enrichissement culturel avéré et une ouverture au monde artistique,
- L'acquisition d'une identité au sein d'un groupe dont les compétences sont reconnues
- Un investissement et un sens du partage avec les autres
- Le développement des possibilités d'expression et de communication
- Le développement d'un sens critique et esthétique

Les enseignants de l'école soulignent que les cours suivis en CHAM :

- Favorisent et développent l'attention et la concentration de l'élève dans les domaines d'apprentissage
- Renforcent le goût de l'effort et la rigueur dans le travail scolaire
- Développent une aisance pour s'exprimer oralement et une écoute attentive envers les autres élèves
- Permettent une autonomie accrue dans l'organisation du travail et dans la prise de responsabilités

## La pratique musicale nécessite-t-elle du travail à la maison ?

Si la motivation et l'assiduité sont des fondements indispensables, elles ne garantissent pas, à elles seules, la réussite d'une formation musicale. Il est impératif de souligner l'importance cruciale du travail régulier **et quotidien** à la maison, un élément essentiel à la progression dans le domaine musical.

Parallèlement, il convient de noter que l'acquisition d'un instrument joue un rôle tout aussi essentiel dans ce processus. Posséder son propre instrument constitue non seulement une nécessité pratique, mais également un investissement concret dans le développement musical individuel.

## Comment se déroule l'admission?

Le processus d'admission implique **plusieurs étapes** :

- Une réunion d'information est prévue le **3 avril 2024**, à **18h15**, au **CRC**.
- Le dossier complet doit être renseigné en ligne du **3 au 19 avril**, ou par papier, en prenant soin de le déposer en main propre au secrétariat du CRC.
- Une matinée d'observation est prévue le **7 mai** au conservatoire, encadrée par les enseignants artistiques.
- Des entretiens individuels entre l'élève, sa famille, un représentant du collège et un représentant du Conservatoire auront lieu du **2 au 9 mai**. Les rendez-vous seront organisés par le secrétariat du Conservatoire.

Il est impératif que la famille s'engage activement dans ce processus, et la motivation de l'élève doit être démontrée tout au long de la procédure d'admission en CHAM. Les dossiers des élèves seront ensuite examinés par une commission composée de membres du collège, du Conservatoire et du rectorat, mi-mai. La décision de cette commission est sans appel. Les admissions sont communiquées par courrier, par le rectorat.

**Important** : Si le collège Jules Vallès n'est pas le collège de secteur de l'élève, l'inscription dans son collège de secteur doit être maintenue dans l'attente de la décision de la Commission. Vous préviendrez ensuite l'établissement de son désistement si l'admission en Classe à Horaires Aménagés est prononcée.

A noter : L'orientation instrumentale pour les débutants prend en compte les vœux formulés dans la limite des places disponibles. Un autre instrument peut être proposé et validé par l'enfant, après essai au conservatoire.

## Niveaux

Tout élève, même débutant, peut être admis en classe de **6<sup>ème</sup>** ou **5<sup>ème</sup>** sur un cursus CHAM.

## Conditions matérielles/coût des études

Un droit d'inscription annuel est à acquitter pour l'entrée au Conservatoire de la Ville de Fontaine, dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal. Il faut en outre disposer d'un instrument personnel, prévoir un budget pour l'acquisition progressive de partitions ainsi que pour trois sorties au concert par an. A noter que l'association des parents d'élèves de l'école de musique (APE) dispose d'un parc d'instruments en location pour ses adhérents et peut aider à l'achat d'un instrument neuf sous certaines conditions.

## Cursus, évaluation et passage de cycle au conservatoire

La progression et les objectifs des classes à horaires aménagés sont les mêmes que ceux des autres cursus d'études musicales au CRC. L'enseignement est organisé en cycles.

La durée de chaque cycle est de 3 à 5 ans suivant le rythme d'acquisition de chaque enfant.

Un travail personnel quotidien est nécessaire pour atteindre ces objectifs. La réussite de l'élève dépend en grande partie de son investissement en cours et de son travail régulier à domicile.

L'évaluation des élèves est faite tout au long de l'année (contrôle continu, appréciations trimestrielles, évaluations techniques).

La fin de cycle donne lieu à une évaluation plus approfondie, en présence d'un jury.

Le contrôle continu et le résultat des évaluations de fin de cycle déterminent à parts égales le passage au cycle supérieur.

## Fonctionnement des Classes à Horaires Aménagés Musique au collège

Les élèves des classes à horaires aménagés poursuivent leur scolarité de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> avec des programmes identiques à ceux des autres collèges, en bénéficiant d'un emploi du temps adapté, dans la mesure du possible. Parallèlement, mais avec maintien du programme officiel, l'horaire est modulé dans certaines disciplines.

Un représentant du CRC de Fontaine est présent aux conseils de classes trimestriels du collège Jules Vallès, muni des documents où figurent les appréciations des enseignants du conservatoire. La scolarité globale de l'élève, tant scolaire que musicale, est examinée lors de ces conseils.

En cas d'abandon en cours de scolarité de l'option Musique, ou en cas de manque de motivation dûment constaté par les enseignants (activités artistiques ou enseignement général), l'élève pourrait ne pas être maintenu en classe à horaires aménagés et être amené à rejoindre à la fin de l'année scolaire une autre classe ou le collège de son secteur. Cette décision ne peut intervenir qu'en fin d'année. Aucun abandon ne sera accepté en cours d'année scolaire sauf pour raison médicale grave ou situation exceptionnelle évaluée par les responsables des deux établissements.

## Notice explicative

### PROCÉDURE D'ADMISSION / DOSSIER COMPLET A RENDRE AVANT LE **VENDREDI 19 AVRIL 2024**

Chaque dossier comprend :

- La charte CHAM à lire très attentivement
- Le document n° 1 : Fiche d'inscription
- Le document n° 2 : Profil artistique de l'élève
- Le document n° 3 : Fiche d'aptitude scolaire

Elle permet d'évaluer la capacité de l'élève à suivre l'enseignement général sans renforcement horaire.

Cette fiche sera remise par les parents au Directeur ou au Principal de l'établissement scolaire actuel de l'enfant. Le directeur, après l'avoir fait remplir par le professeur de CM2 et le musicien intervenant (ou le professeur principal et le professeur d'éducation musicale), l'adressera aux parents ou au musicien intervenant, qui le remettra au conservatoire.

- Le document n° 4 : Fiche d'aptitude musicale  
A remplir **UNIQUEMENT** pour les enfants ayant déjà une pratique d'enseignement artistique musique. Ce document ne concerne que les élèves qui suivent une scolarité musicale au CRC, après d'un professeur privé, ou au sein d'une autre école de musique.
- Le document n° 5 : Contrat personnel d'engagement  
Contrat à signer, par l'élève et les représentants légaux, après avoir lu attentivement la Charte, en début de dossier.
- Le document n° 6 : Fiche d'autorisation d'utilisation d'image

Pour que le dossier soit complet, il convient de remplir dûment ces documents et de fournir :

- Une **Attestation de CAF** notifiant le quotient familial ou le dernier relevé d'imposition  
En l'absence de justificatif, le tarif maximal sera appliqué.
- Une **Attestation d'assurance extra-scolaire**  
Cette attestation est indispensable en cas de sortie au concert.
- Une **Lettre de motivation de l'élève** + une **Lettre de motivation des parents de l'élève**  
Une lettre de motivation de l'élève doit être jointe au dossier de candidature, ainsi qu'une lettre de la famille confirmant le choix et la motivation de l'enfant doit également être jointe au dossier.
- Une **photo d'identité** de l'élève

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉ**



## Fiche d'inscription de l'élève

DEMANDE D'ADMISSION  
2024-2025  
CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

Nom de l'élève \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Sexe  F  H

Identité du représentant légal 1

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Mél. \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Identité du représentant légal 2

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Mél. \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas d'urgence

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

Adresse de facturation (si différente du resp. légal 1)

\_\_\_\_\_

Quotient familial (merci de bien vouloir fournir un justificatif CAF ou le dernier relevé d'imposition)

\_\_\_\_\_

Document  
n° 2

## Profil artistique de l'élève

Nom et adresse de l'école élémentaire fréquentée l'année N-1 : \_\_\_\_\_

L'élève était-il préalablement dans une classe CHAM :  Oui  Non

Nom et ville du collège de secteur <sup>1</sup> : \_\_\_\_\_

### Pratiques musicales

Pour les instrumentistes débutants, formuler obligatoirement **3 choix par ordre de préférence** <sup>2</sup> parmi :

Accordéon

Batterie

Chant

Clarinette

Contrebasse

Contrebasse jazz

Flûte à bec

Flûte traversière

Guitare acoustique

Guitare électrique

Guitare basse

Hautbois

Percussions

Piano

Saxophone

Trombone

Trompette

Tuba

Violon

Violon alto

Violoncelle

Instrument demandé en CHAM :

① \_\_\_\_\_

② \_\_\_\_\_

③ \_\_\_\_\_

1 Collège que devrait normalement fréquenter l'élève et correspondant au domicile de la famille.

2 En raison de la forte demande pour les instruments tels que le piano, la guitare, les percussions et la batterie, vous pouvez choisir jusqu'à deux de ces instruments dans vos choix. Le troisième instrument doit être sélectionné parmi les autres options de la liste. Dans le cas contraire, votre inscription risque de ne pas pouvoir être satisfaite en raison du manque de places disponibles pour l'instrument en question.

**Nombre d'années de pratique :**

**Nombre d'années de formation musicale (solfège) :**

**Éventuellement, chorale et/ou orchestre fréquentés :**

**Éventuellement, établissement musical fréquenté jusqu'à présent :**

**Signature de l'élève :**

**Signature des parents :**



## Fiche d’aptitude scolaire

### CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

Cette fiche sera remise par les parents au professeur des écoles de CM2 ou au professeur principal, et devra être remis au conservatoire pour valider la pré-inscription.

Nom de l’élève \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l’établissement scolaire fréquenté en 2023-2024

\_\_\_\_\_

Nom du professeur des écoles / du professeur principalement

\_\_\_\_\_

Nom de l’intervenant / du professeur en éducation musicale

\_\_\_\_\_

### ① APTITUDES GÉNÉRALES

	Insuffisant	Moyen	Assez bien	Bien	Très bien	Excellent
Aptitudes intellectuelles (compréhension écrite, orale, logique)						
Aptitudes dans le travail (attention, effort, goût du travail, volonté de progresser)						
Rythme de travail						
Discipline, comportement						

**2**

**ÉVALUATION DU TRAVAIL DE L'ANNÉE**

Selon vous, cet élève a-t-il suffisamment progressé dans les apprentissages fondamentaux pour qu'il soit envisagé qu'il poursuive sa scolarité dans des conditions ordinaires ?

	<b>Non, besoin de soutien</b>	<b>Avec quelques difficultés</b>	<b>Oui, sans problème</b>
<b>Expression écrite</b>			
<b>Lecture</b>			
<b>Mathématiques</b>			
<b>Disciplines d'éveil</b>			

**3**

**ATTITUDES DANS LES ACTIVITÉS ARTISTIQUES PROPOSÉES EN CLASSE**

(préciser la nature de l'activité)

**4**

**QUALITÉS DOMINANTES DE L'ÉLÈVE EN CLASSE**

**5**

**DIFFICULTÉS ÉVENTUELLES DE L'ÉLÈVE EN CLASSE**

**6**

**ORIENTATION (mettre une croix)**

**Passage en classe de :**

**Redoublement**

**7**

**APPRÉCIATION GLOBALE ET AVIS CIRCONSTANCIE DU PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL**

**Signature :**

**8**

**APPRÉCIATION GLOBALE ET AVIS DE L'INTERVENANT OU PROFESSEUR EN ÉDUCATION MUSICALE**

**Signature:**



## Fiche d'aptitude

**UNIQUEMENT** pour les enfants ayant déjà un pratique d'enseignement artistique musique

**CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE**

Cette fiche sera remise par les parents au directeur de l'école de musique où est inscrit l'enfant (ou à défaut à son professeur privé). Cette fiche doit être retournée au Conservatoire pour valider la pré-inscription. *Utiliser au besoin le verso de cette fiche pour les commentaires complémentaires.*

Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

École de musique fréquentée en 2023-2024 : \_\_\_\_\_

### 1. Formation musicale

Nom du professeur : \_\_\_\_\_

Niveau de l'élève : \_\_\_\_\_ Nombre d'années de pratique : \_\_\_\_\_

Avis du professeur (motivation de l'élève pour la musique, capacité de travail, autonomie musicale...) :

### 2. Instrument pratiqué

Nom du professeur : \_\_\_\_\_

Niveau de l'élève: \_\_\_\_\_ Nombre d'années de pratique : \_\_\_\_\_

Avis du professeur (motivation de l'élève pour la musique, capacité de travail, autonomie musicale...) :

### 3. Éventuellement, 2<sup>e</sup> instrument pratiqué

Nom du professeur : \_\_\_\_\_

Niveau de l'élève : \_\_\_\_\_ Nombre d'années de pratique : \_\_\_\_\_

Avis du professeur (motivation de l'élève pour la musique, capacité de travail, autonomie musicale...) :

### 4. Autre discipline pratiquée (chorale, musique d'ensemble, danse, autre champ artistique)

Nom du professeur : \_\_\_\_\_

Niveau de l'élève : \_\_\_\_\_ Nombre d'années de pratique : \_\_\_\_\_

5. Nom du directeur : \_\_\_\_\_

Avis du directeur :

Cachet de l'établissement

Document  
n° 5

## Contrat personnel d'engagement

Entre,

L'élève : \_\_\_\_\_

Le représentant légal : \_\_\_\_\_

L'équipe de l'Éducation Nationale représentée par le Principal du collège Jules Vallès

Et l'équipe du Conservatoire représentée par sa Directrice

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 : Engagements de l'élève

- ☑ Adhérer au présent contrat et à la Charte CHAM
- ☑ Participer à la totalité des cours du cursus, qu'ils aient lieu au sein du collège Jules Vallès ou au conservatoire.
- ☑ Accomplir son travail en suivant une démarche qualitative, comprenant le souci de la qualité, de la rigueur et de la régularité.
- ☑ Maintenir un comportement approprié, tant au sein du collège qu'au Conservatoire de Musique.

### Article 2 : Responsabilités et obligation du représentant légal

- ☑ Accepter les présentes résolutions
- ☑ En cas d'absence de l'élève, contacter le Conservatoire et/ou le collège, en plus d'écrire une note dans le carnet de correspondance.

L'équipe éducative, quant à elle, s'engage à :

- ☑ Accepter, appliquer et veiller à l'application du présent contrat.
- ☑ Mettre en œuvre une pédagogie facilitant l'intégration de l'apprentissage du langage et de la pratique musicale dans le programme d'enseignement général.
- ☑ Se réunir avec la famille aussi souvent que nécessaire.
- ☑ Signaler immédiatement toute difficulté à la Direction et à la famille.

**Article 3 : Durée de validité du contrat**

Le présent contrat est valable pour une période de 4 ans à partir de la rentrée scolaire.

Fait à Fontaine, le

Signatures :

L'élève

Le représentant légal

La Direction du Conservatoire

La Direction du collège Jules Vallès

Document  
n° 6

## Fiche d'autorisation d'utilisation d'image

La Source peut être amenée à prendre des photos ou à filmer vos enfants dans le **cadre** de sa **communication**.

Or, ces photos ou films ne peuvent être publiés sans l'autorisation de l'intéressé s'il est majeur, ou de ses représentants légaux s'il est mineur.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti.

Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par La Source sous toute forme et tout support. La Source s'engage à ne pas vendre, ni utiliser à d'autres usages, ni à partager à d'autres structures ces contenus.

**Merci de compléter l'autorisation ci-dessous.**

Responsable(s) légal(aux), soussigné(e)(s) :

\_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_

De l'élève :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Déclarons autoriser l'établissement désigné ci-dessus à utiliser les images de notre enfant dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.

Déclarons refuser que notre enfant soit filmé ou photographié dans le cadre de cette activité.

Date :     /     / 2024

Signatures des responsables légaux :